

HONORAIRES DE VENTE AU 01 MARS 2025

Jusqu'à 49 999 €	Forfait 3 500 €
Jusqu'à 99 999 €	6 %
Jusqu'à 199 999 €	5 %
Jusqu'à 299 999 €	4.5 %
Jusqu'à 499 999 €	4 %
A partir de 500 000 €	3.5 %

En cas de mandat exclusif, le barème ci-dessus descend de 0.5 point.

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%. Les honoraires sont à la charge du mandant, sauf cas spécifique et exceptionnel. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.

Il est précisé que les prix présents au sein de cette grille d'honoraires doivent être appliqués comme le précise la loi et l'arrêté du 10 janvier 2017.

HONORAIRES DE LOCATION AU 01 MARS 2025

Honoraires de location TTC – Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989

Honoraires TTC bailleur

Honoraires TTC locataire

Entremise et recherche du locataire, visite, constitution du dossier et rédaction du bail

8 € TTC / m² de la surface habitable en zone non tendue

8 € TTC / m² de la surface habitable en zone non tendue

Etat des lieux d'entrée location vide ou meublée

3 € TTC / m² de la surface habitable

3 € TTC / m² de la surface habitable

HONORAIRES DE GESTION AU 01 MARS 2025

Frais de gestion : 4 à 6% HT du montant du quittancement mensuel, selon montant total géré pour un même client

Assurance loyers impayés : 3% TTC du quittancement mensuel

Cette agence immobilière ne détient pas de fonds